

## COLLECTE DES DECHETS LORS DES EVENEMENTS - FICHE DE PRET DE BACS -

Cette fiche est à remplir par les organisateurs d'évènements ayant lieu sur le territoire d'ARLYSÈRE. Elle est obligatoire pour bénéficier du service de collecte des déchets pendant l'évènement.

Ce formulaire est à retourner à ARLYSÈRE au minimum **3 semaines avant l'évènement**.

**Arlysère - Service déchets**

2 avenue des Chasseurs Alpins • BP 10108 • 73207 ALBERTVILLE CEDEX

Tél. 04 79 10 48 48 • Fax. 04 79 10 01 81 • E-mail : animateursdutri@arlysere.fr

Date de la demande :	
<b>Nom de l'évènement :</b>	
Date(s) de l'évènement :	
Lieu(x) de l'évènement :	
Organisateur / Structure organisatrice :	
Adresse de l'organisateur :	
Nom et coordonnées de la personne en charge de l'évènement (Tél., e-mail)	
Nombre de visiteurs attendus (estimation) :	Nombre d'exposants :
Buvette : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non    nombre de sites : Restauration : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non    nombre de sites : Si oui : <input type="checkbox"/> repas classique <input type="checkbox"/> repas plateau <input type="checkbox"/> traiteur <input type="checkbox"/> autre : Produits vendus sur site (nature et conditionnement) : Restauration :	

<b>Équipement souhaité :</b> <i>(A remplir à titre indicatif, Arlysère adaptera le nombre de bacs aux informations données ci-dessus)</i>	<b>Nombre de bacs souhaités</b>
<b>Bacs d'ordures ménagères résiduelles</b>	
<b>Bacs jaunes : tri du papier et des emballages ménagers</b> <i>(papier, cartonnages, bouteilles en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires)</i>	
<i>Les bacs jaunes sont mis à disposition <u>uniquement</u> dans les communes où ils peuvent être collectés. Dans les zones où le tri des déchets est organisé en points d'apports volontaires (conteneurs jaunes ou conteneurs enterrés et semi-enterrés), Arlysère met à disposition des sacs de pré-collecte pour que les organisateurs apportent les déchets triés dans les conteneurs.</i>	
<b>Colonnes aériennes :</b> <b>Secteur Beaufortain</b>	<b>Tri</b>
	<b>Om</b>
Date et lieu souhaités pour la livraison des bacs :	

Remarques:

## 1. Modalités de mise à disposition des bacs de collecte des déchets

La mise en place des bacs et le ou les lieux (x) retenus pendant l'évènement sont sous la responsabilité de l'organisateur uniquement. En cas d'éventuel problème, Arlysère ne sera pas tenue responsable.

## 2. Réception des bacs

- ➔ Les bacs seront livrés en un point défini par l'organisateur et Arlysère.
- ➔ Arlysère met le nombre et le type de bacs qui lui semble adapté en fonction de la nature et du volume des déchets produits lors de l'évènement.

## 3. Utilisation des bacs

- ➔ Les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles doivent être mis en sacs fermés avant d'être mis dans les bacs.
- ➔ Les papiers et emballages recyclables (papiers et cartonnets, bouteilles en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires) doivent être mis en vrac :
  - dans les bacs jaunes (*Albertville, Ugine, Grignon, Monthion, Mercury, Gilly-sur-Isère, La Bâthie*)
  - ou apportés dans les conteneurs de tri (*Ugine, Venthon, Césarches, Marthod, Thénésol, Allondaz, Pallud, Tours-en-Savoie, Saint-Paul-sur-Isère, Esserts-Blay, Cevins, Rognaix*), selon les règles de tri indiquées sur les bacs ou les conteneurs.
- ➔ **Le verre est interdit dans les ordures ménagères** ainsi que dans les bacs de tri jaunes. Ils doivent être apportés dans les conteneurs à verre.
- ➔ Les gros cartons, les encombrants, le bois, les moquettes, les gros films plastiques ne sont pas des ordures ménagères résiduelles et ne doivent donc pas être mis dans les bacs d'ordures ménagères. Ces déchets peuvent être pris en charge par un prestataire ou être amenés en déchèterie.
- ➔ Les bacs doivent être rendus dans le même état que lors de leur livraison.

## 4. Collecte des bacs après l'évènement

- ➔ Tous les bacs, y compris les vides, doivent être présentés à un point de collecte par l'organisateur. Le jour et l'emplacement pour le ramassage sont déterminés par Arlysère.

## 5. Retrait des bacs

- ➔ Les bacs sont récupérés par Arlysère sur le point de collecte.

## 6. Partenariat

- ➔ L'organisateur doit prévoir d'ajouter le logo d'Arlysère sur les documents de communication de l'évènement, au même titre que les autres partenaires.
- ➔ Arlysère s'engage à fournir les informations pratiques à la personne chargée de l'évènement : nombre et type de bacs fournis, point de collecte, jour de collecte, localisation du conteneur à verre le plus proche, adresse de la déchèterie.
- ➔ Arlysère fournit la signalétique et la documentation sur les déchets jugées adaptées à l'évènement.

L'organisateur ci-après désigné.....  
certifie avoir pris connaissance des modalités de mise à disposition des bacs et accepte les conditions sus-citées.

Fait à .....  
Le.....

Signature de l'organisateur